



œuvre d'un programme
harmonisé de contrôle
de la rage canine en
Afrique du Nord

Outils pour la mise en œuvre d'un programme harmonisé de contrôle de la rage canine dans la région de l'Afrique du Nord

Prénom: M'hamed

Nom Zenikhri

Affiliation : Directeur de la protection de la santé animale/ Ministère de l'agriculture, du développement rural



Organisation mondiale
de la santé animale



Rôles et responsabilités du Ministère de l'Agriculture

Direction générale des services vétérinaires

- ❑ définir et de mettre en œuvre la stratégie nationale de protection de la santé animale et du patrimoine animalier;
- ❑ proposer, de suivre, de contrôler et d'évaluer l'application des textes législatifs et réglementaires relatifs à la santé animale et aux zoonoses, à l'identification des animaux ainsi qu'à la sécurité sanitaire des produits animaux et d'origine animale, destinés à la consommation humaine et aux produits destinés à l'alimentation animale ;
- ❑ Initier, de suivre et d'évaluer les programmes nationaux d'amélioration et de préservation de la santé et du bien-être animale

Rôles et responsabilités du Ministère de l'Agriculture

- ❑ définir et de mettre en œuvre la politique d'enregistrement et d'homologation des produits pharmaceutiques à usage vétérinaire ;
- ❑ promouvoir la création et le développement des laboratoires vétérinaires et de participer à l'élaboration des normes de leur accréditation ;
- ❑ mettre en place un système d'information vétérinaire et de traçabilité des animaux, des produits animaux et/ou d'origine animale destinés à la consommation humaine ou humaine
- ❑ initier et d'organiser avec les parties prenantes les actions de sensibilisation et d'éducation sanitaire pour la protection de la santé animale et la préservation de la santé publique vétérinaire.

Rôles et responsabilités du Ministère de l'Agriculture

Direction de la protection de la santé animale

- ❑ veiller à la préservation et à l'amélioration de la santé animale, de la santé publique vétérinaire et du bien-être animal ;
- ❑ initier et de contrôler les dispositifs de surveillance et de gestion des maladies affectant les animaux y compris la faune sauvage ;
- ❑ Coordonner et d'évaluer les programmes de prévention, de lutte et de contrôle des maladies animales;
- ❑ procéder à l'analyse et à l'évaluation des risques liés à l'introduction et à la propagation des maladies animales et zoonotiques sur le territoire national ;
- ❑ animer le système national de surveillance et de l'alerte précoce des maladies animales et zoonotiques ;
- ❑ proposer et de participer aux actions intersectorielles dans l'intérêt de la protection de la santé humaine et la santé publique vétérinaire ;

Rôles et responsabilités du Ministère de l'Agriculture

Comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses

- ❑ élaborer et de promouvoir, à l'échelle nationale, les programmes de prévention et de lutte et de valider les plans de leur mise en œuvre ;
- ❑ actualiser, périodiquement, la liste des maladies zoonotiques prioritaires pour la prévention et la lutte contre les risques sanitaires ;
- ❑ évaluer les moyens humains, matériels et financiers à mobiliser par les différents secteurs pour la mise en œuvre des programmes de prévention et de lutte ;
- ❑ valider les plans d'intervention et les actualiser ;
- ❑ assurer le suivi et l'évaluation des programmes arrêtés et des plans de leur mise en œuvre ;
- ❑ d'élaborer un plan d'information, de sensibilisation et de communication sociale ;
- ❑ de renforcer et d'entretenir des relations de travail avec tout organisme national ou international traitant des zoonoses ;

Cadre réglementaire:

- ▶ En Algérie, un ensemble de textes réglementaires régit la lutte contre la maladie:
 - loi vétérinaire 88/08 du 26 janvier 1988 relative à la médecine Vétérinaire et la protection de santé animale,
 - Décret exécutif 20-341 du 6 Rabie Ethani 1442 correspondant au 22 novembre 2020 portant création d'un comité national de prévention et de lutte contre les zoonoses et fixant ses missions, son organisation et son fonctionnement
 - Décret exécutif 95-66 du 22 février 1995, modifiée et complétée en 2002 et 2006, fixant les maladies animales à déclaration obligatoires et les mesures de lutte qui leurs sont applicables,
 - Arrêté interministériel du 17 Juin 1995, relatif aux mesures sanitaire applicables à la rage animale,

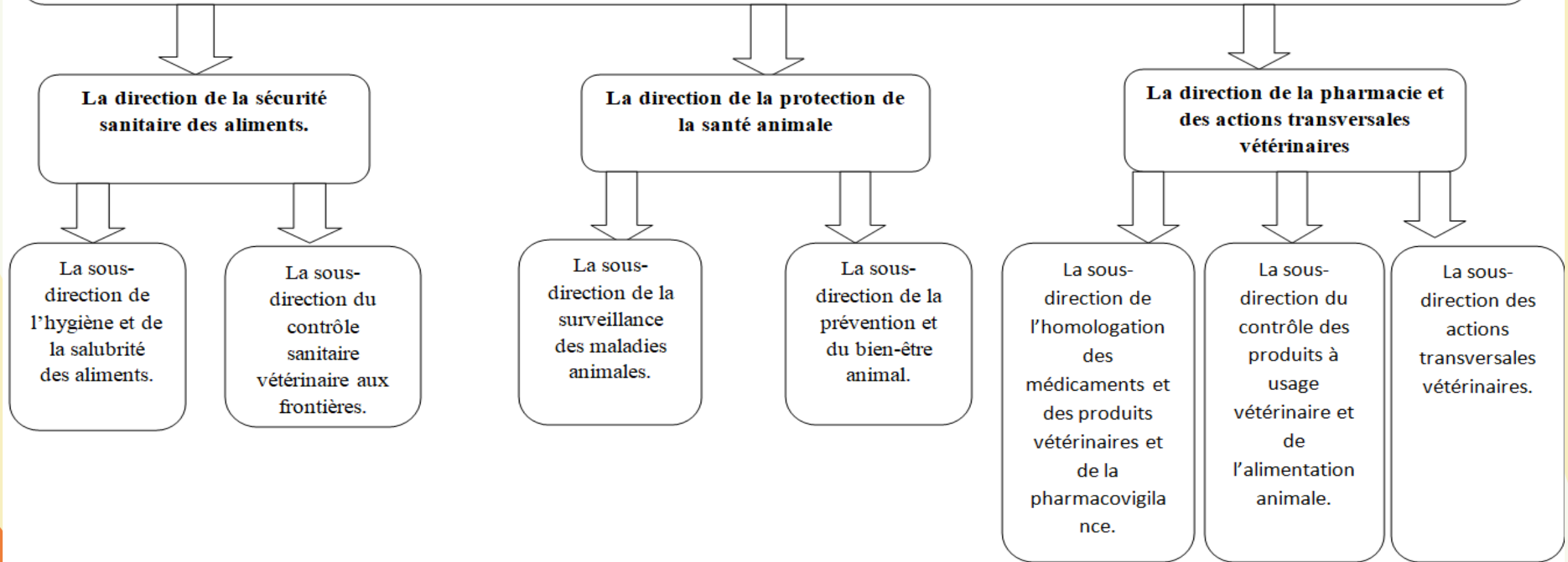
- Cadre réglementaire suite:

- Arrêté du 15 avril 2003 rendant obligatoire la vaccination antirabique pour les animaux de l'espèce bovine.
- Arrêté du 4 janvier 2012, rendant obligatoire la vaccination des chevaux contre la Rage, la Grippe, le Tétanos et la Rhino-pneumonie.

Organisation des services vétérinaires

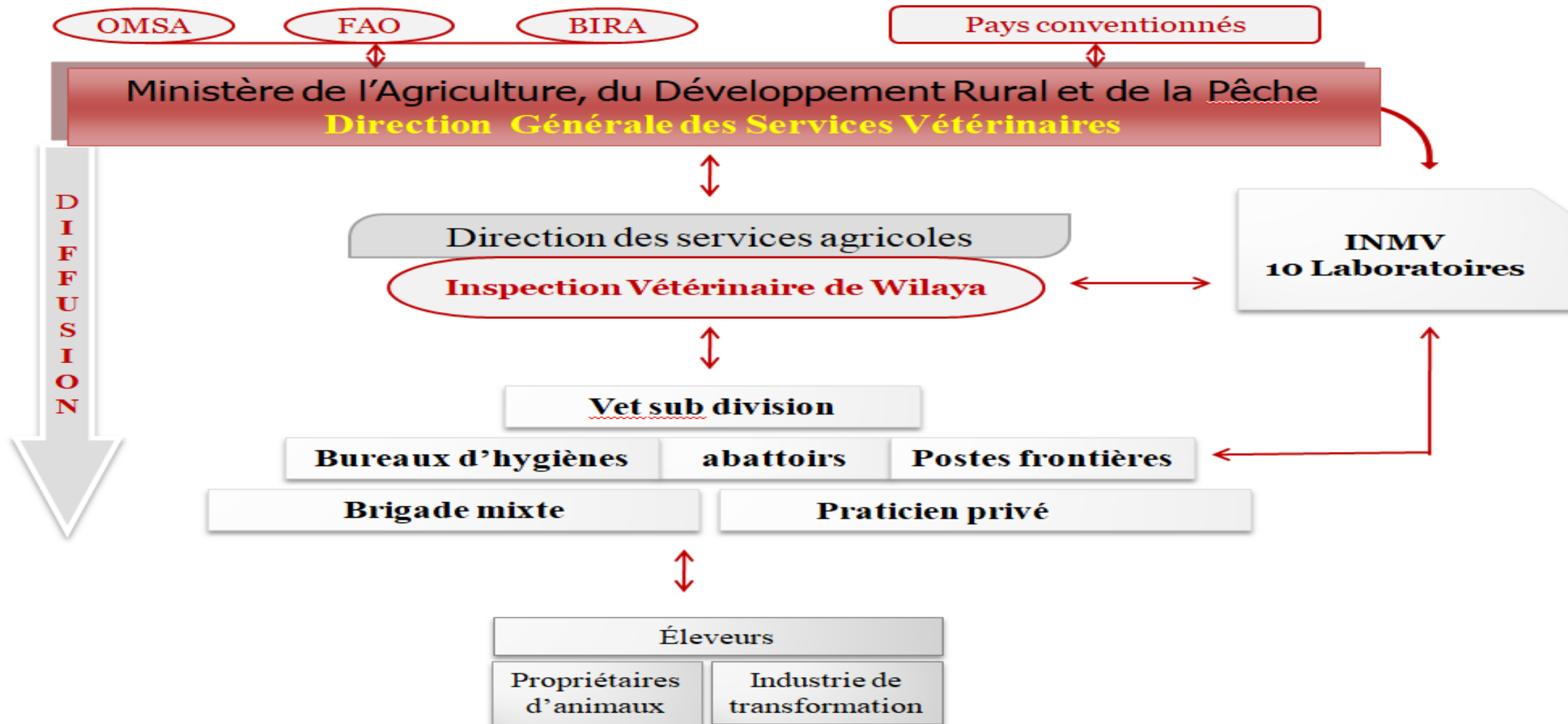
- En février 2025, la Direction des services vétérinaires a connu une réorganisation, marquée par :
- *Son élévation au rang de Direction Générale.*
- Le passage des sous-directions au statut de directions, avec un élargissement de leurs missions.
- Décret exécutif n°25-77 du 11 février 2025, relatif à l'organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADRP).
(Journal Officiel n°10 du 13 février 2025).

Organigramme de la Direction Générale des Services Vétérinaires



Système de surveillance sanitaire et d'information

sitive

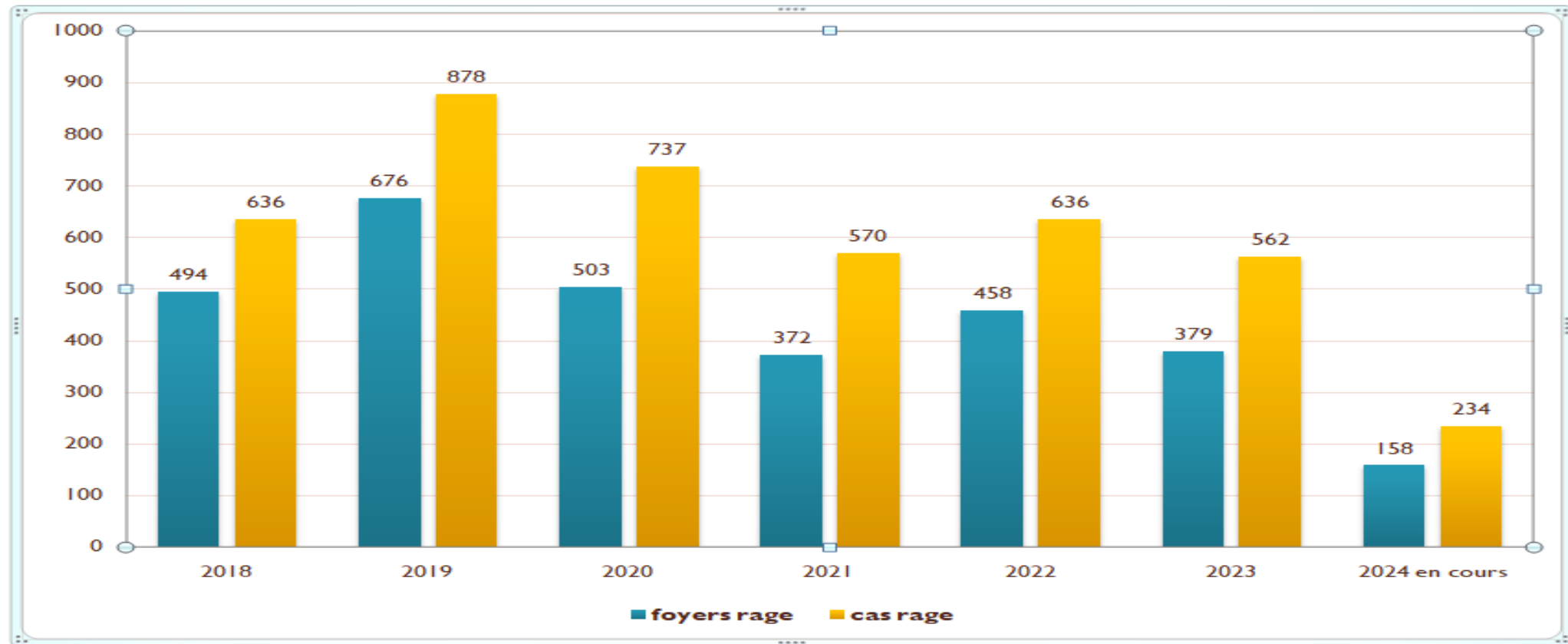


Evolution de la situation épidémiologique de la rage animale (2018-2024)

- La rage sévit à l'état enzootique dans notre pays où le chien est le principal vecteur de la maladie.
- La Rage est répartie surtout au Nord du pays où La population canine est Importante .
- On peut aussi noter que les Wilayas du Grand Sud sont relativement épargnées en raison de l'immensité de leur territoire, de leur climat aride et des difficultés de survie pour les carnivores errants.

Surveillance de la rage animale – chiffres

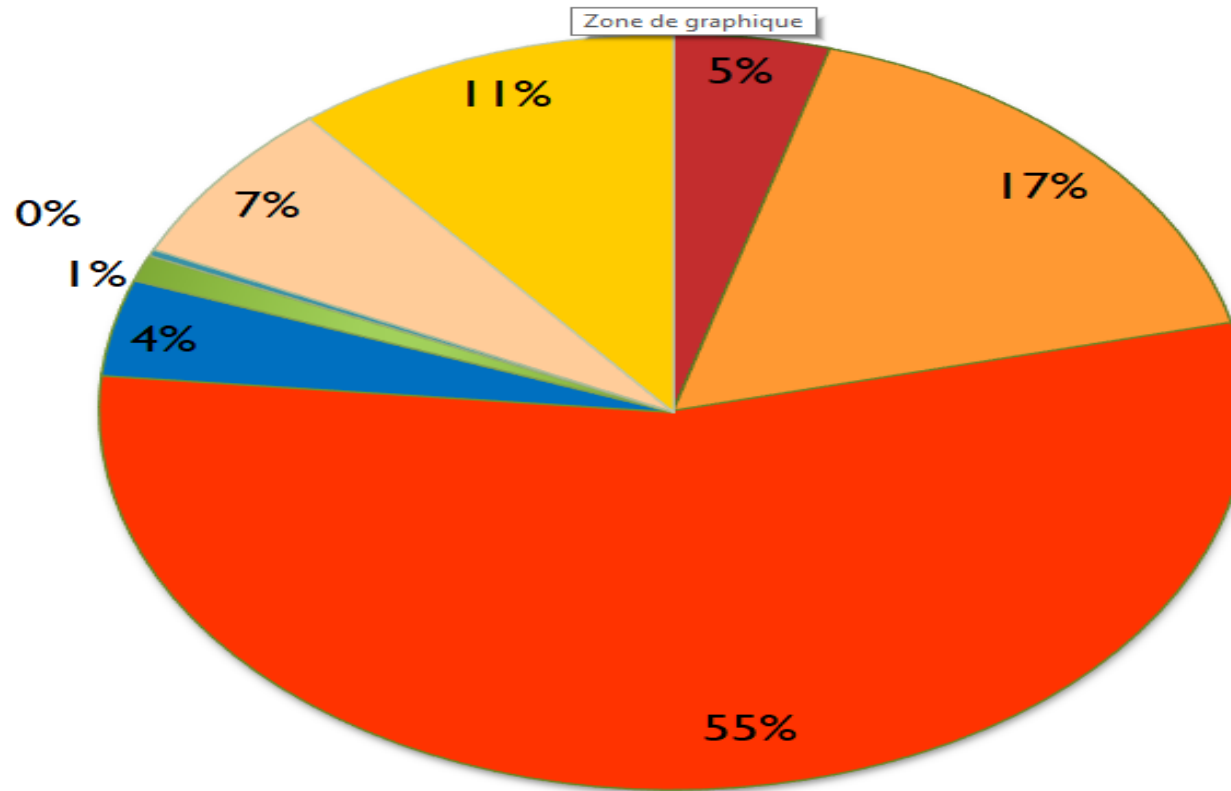
Evolution des foyers et des cas de rage animale (2018-2024)



Surveillance de la rage animale – chiffres

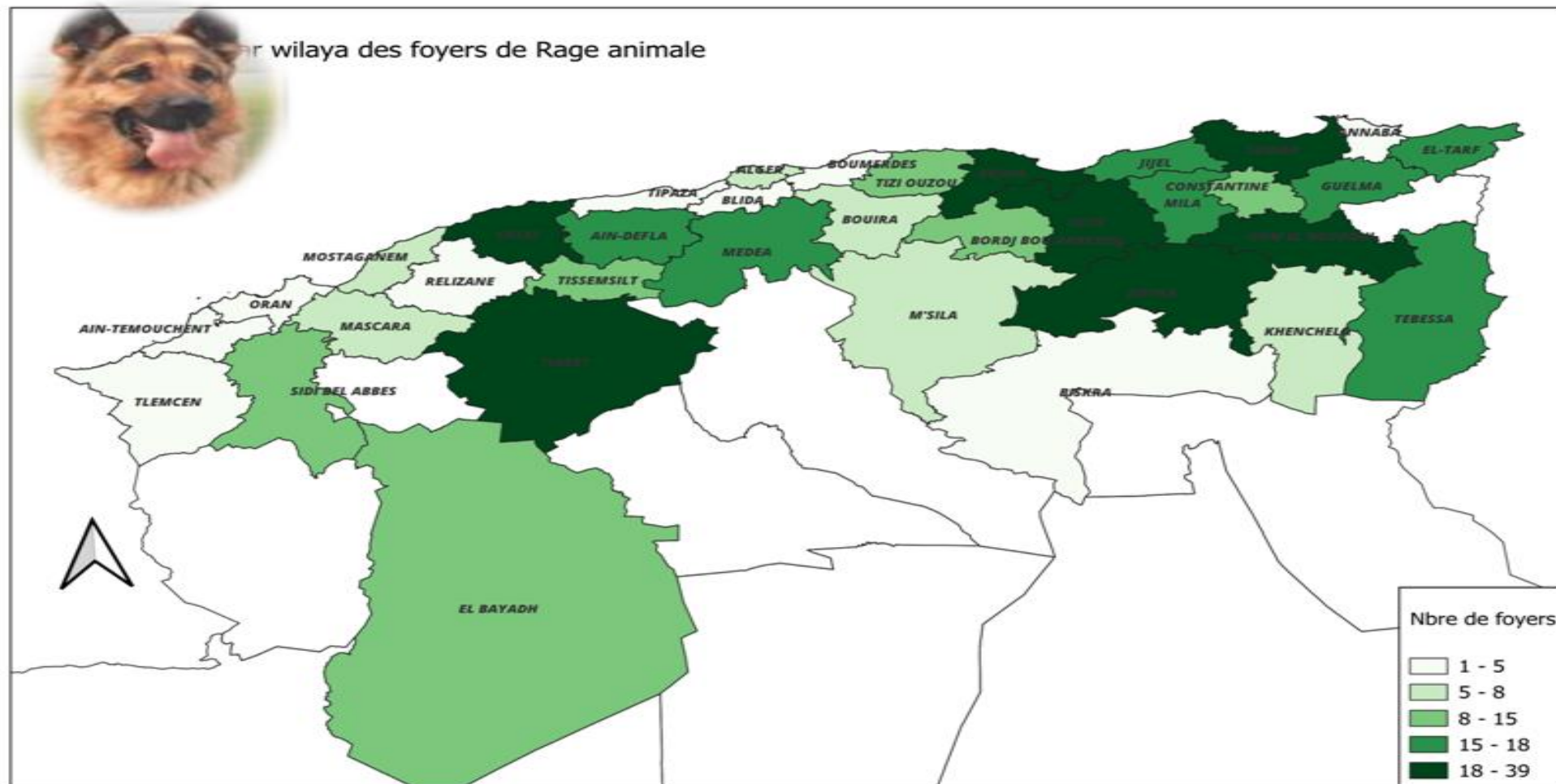
Répartition des cas de Rage animale par espèce

■ Asine ■ Bovine ■ Canine ■ Caprine
■ Equine ■ Faune sauvage ■ Feline ■ Ovine



Surveillance de la rage animale – chiffres

Répartition des foyers de rage



LE RESEAU DES LABORATOIRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

INMV

01 Laboratoire Central Vétérinaire
(LCV)

09 Laboratoires Vétérinaires Régionaux
(LVR)

04 Laboratoires Vétérinaires de
Surveillance & d'Alerte Précoce
(LVSAP)



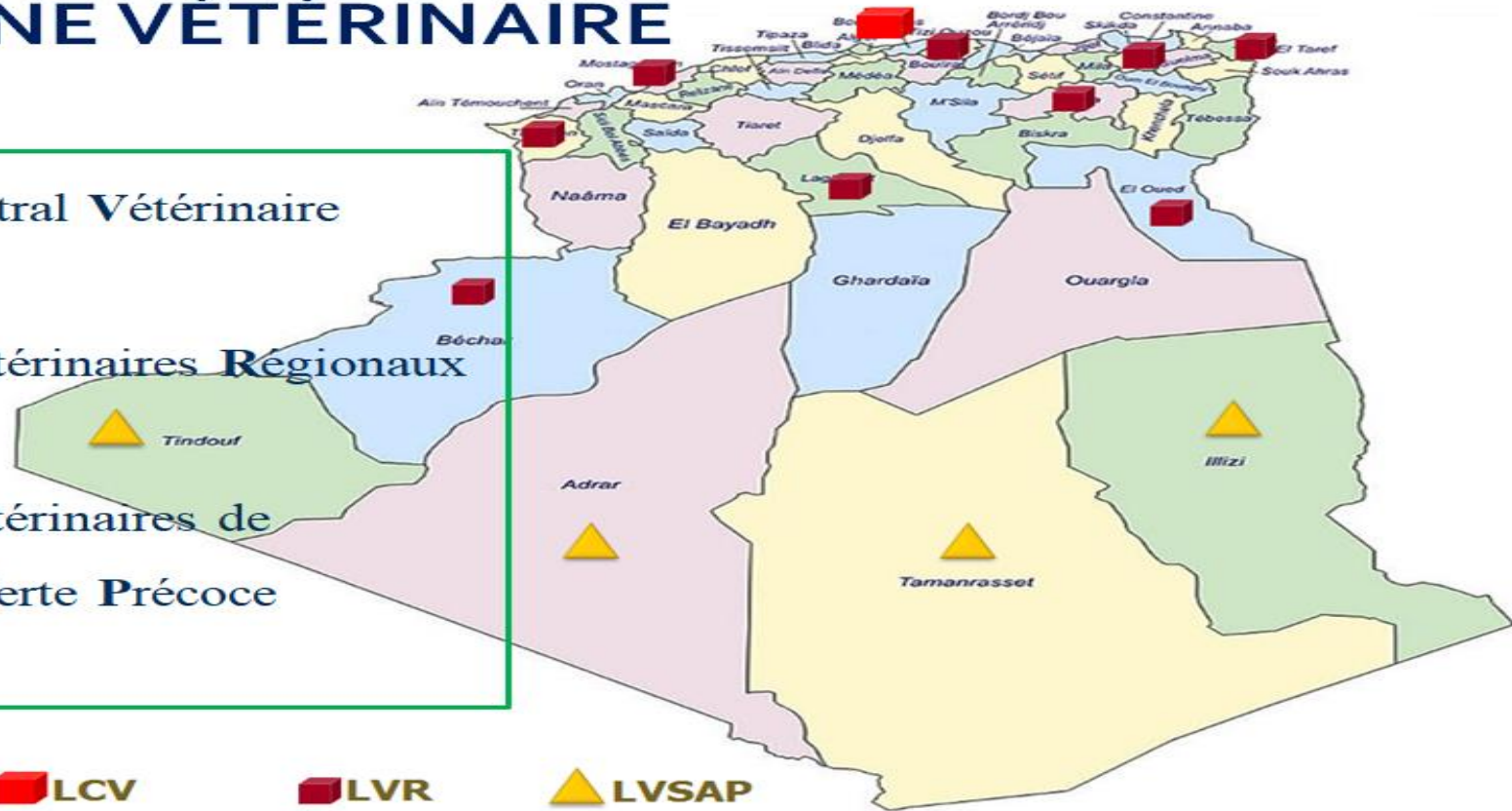
LCV



LVR



LVSAP



Démographie et gestion des chiens:

- ▶ A l'heure actuelle, nous ne disposons d'aucune donnée relative au nombre de chiens domestique et errants,
- ▶ En 2021, les services vétérinaires ont lancée une campagne de vaccination des chiens grâce à un don de l'OMSA rendu possible à des financements de l'UE,
- ▶ Le ratio **1/19** a été retenu pour calculer le nombre de doses cette opération,

Année	Vaccination des CN
2022	53592
2023	48391
2024	51360

Célébration de la **Journée Mondiale de la Rage**

2023= 22 621 CN +2 948 CT

2024= 41145CN +6 849 CT

Communication, sensibilisation et éducation



Journées de vaccination de carnivores gratuite à travers les 58 wilayas

Pour célébrer la journée mondiale de la Rage

Émissions radiophoniques et téléviser



02/09/2022

Énumérez trois points forts et trois points faibles majeurs

Points forts

- ▶ Comité de lutte contre les zoonoses est un organe pour la prévention et lutte contre les maladies zoonotiques dans le cadre de l'approche **One Health**
- ▶ Ressources financières et humaines pour la lutte contre la rage satisfaisantes ;
- ▶ Existence d'un maillage de laboratoire sur l'ensemble du territoire national.

Points faibles

- Manque de coordination intersectorielle , notamment en ce qui concerne la communication et la sensibilisation ;
- Manque de compétences dans la gestion de la population canine divagante (fourrière canine , estimation de la population canine, captures des chiens errants).
- Le diagnostic de la maladie se fait uniquement au niveau quelques laboratoires.



Je vous remercie